

Roland-Garros: la dérogation accordée au public après 23h00 a été accordée par Matignon

Par Le Figaro

Publié il y a 8 heures,

Mis à jour il y a 8 heures

Ce vendredi Rafael Nadal et Novak Djokovic ont offert aux spectateurs et aux téléspectateurs de Roland-Garros un match d'anthologie, remporté par le Serbe (3-6, 6-3, 7-6, 6-2). 4h11 de jeu, un niveau de tennis exceptionnel et du public dans les gradins. En clair, tous les ingrédients d'une demi-finale de Grand Chelem entre deux des plus grands joueurs de l'histoire du tennis.

Pourtant cette demi-finale a été marquée par un autre évènement. En effet, après le 3e set, les spectateurs ont eu la bonne surprise d'apprendre qu'une dérogation spéciale avait été accordée pour leur permettre de rester dans les gradins et suivre la fin de ce match. Alors que depuis mercredi 9 juin, le couvre-feu est fixé à 23h, le public aurait dû commencer à quitter le stade vers 22h45. Une dérogation spéciale qui émane de Matignon, le bureau du 1er Ministre.

«L'évènement a été autorisé par Matignon à la demande de la Fédération française de tennis», explique Matignon ce samedi. «C'était un évènement organisé avec un protocole sanitaire strict et bien respecté».

Matignon a également ajouté que le match ayant fini à 23h20, l'évacuation des supporters aurait de toute façon pris du temps et que le risque sanitaire était faible.